

(E) Pam 3

Supplément

NOUVEAU RAPPORT

DU

GÉNÉRAL J. C. SMUTS

Procureur d'État et Assistant Commandant général

DE LA

République Sud-Africaine

A

Son Honneur le Président d'État KRUGER

ET

Lettre du Président STEIJN

à Lord KITCHENER

~~~~~  
PUBLICATION AUTORISÉE

—————  
PRIX : 1 FRANC.  
—————

Mis en vente par le  
COMITÉ POUR L'INDÉPENDANCE DES BOERS  
au profit des Œuvres Boers  
47, Rue Taitbout, PARIS.

SMU

(E) Pam. 4.

29727  
ⓔ Pam. 3.

NOUVEAU RAPPORT

DU

GÉNÉRAL J. C. SMUTS

Procureur d'État et Assistant Commandant général

DE LA

République Sud-Africaine

A

Son Honneur le Président d'État KRUGER

ET

Lettre du Président STEIJN

à Lord KITCHENER

~~~~~  
PUBLICATION AUTORISÉE

Mis en vente par le
COMITÉ POUR L'INDÉPENDANCE DES BOERS
au profit des Œuvres Boers
47, Rue Taitbout, PARIS.

PRÉFACE

Parmi les personnalités éminentes que l'Afrique du Sud contemporaine a vu surgir et qui ont acquis tout d'un coup une réputation universelle par leurs talents militaires et l'héroïsme avec lequel ils combattent pour la liberté, J.-C. Smuts l'auteur de ce rapport mérite une place spéciale.

Un des plus jeunes parmi les habiles chefs boers, il ne cède à aucun de ses collègues pour le patriotisme, l'intelligence et la noble confiance en la justice de sa cause. Descendant d'une vieille famille hollandaise du Cap, fils d'un membre de la Chambre Haute de la Colonie du Cap qui jouissait de l'estime de tous, il se consacra à la carrière juridique et termina ses études de droit, avec distinction, dans une université anglaise. Revenu dans son pays natal, il s'établit d'abord, en qualité d'avocat, à Capetown, mais, attiré par la politique et la vie sociale dans la République Sud-Africaine, il alla se fixer, en 1896, à Johannesburg. Deux ans après, en 1898, il fut chargé des importantes fonctions de procureur d'Etat — conseil juridique du gouvernement et chef de la justice et de la police — ; fonctions difficiles où il fit hautement apprécier son intelligence et son habileté.

Survint la guerre imposée à ses concitoyens ; et cet événement — de même que dans le cas du juge Hertzog de l'Etat libre — lui permit de révéler tout d'un coup les talents militaires qu'il laissait sommeiller sous la robe du magistrat. Promu au rang d'officier après la prise de Prétoria, il se distingua de suite par une tactique si remarquable qu'il reçut l'ordre, en 1901, de se rendre dans la colonie du Cap avec seulement deux cents Transvaaliens et d'y rallumer la guerre. Sa campagne, dans ce pays, fut couronnée d'un succès tel — ainsi qu'il appert du rapport, récemment publié, sur le splendide résultat de ses opérations — que le gouvernement de la République Sud-Africaine vient de l'élever au grade d'assis-

tant-commandant général en rapportant, comme superflu, l'ordre primitivement donné au général de la Rey de suivre le général Smuts dans la colonie du Cap.

Aujourd'hui le général Smuts est l'âme de l'opposition armée qui se manifeste dans la colonie britannique précitée. Chaque jour cette opposition grandit en étendue et en intensité ; et le rôle que remplit aujourd'hui le général Smuts n'est ni moins grand ni moins important que celui des Botha, De Wet, de la Rey et d'autres célèbres généraux boers.

RAPPORT DU GÉNÉRAL SMUTS

Janvier 1902

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, ce rapport concernant nos affaires et la situation dans les Républiques et dans la Colonie du Cap.

Afin de vous mettre à même d'apprécier exactement notre situation actuelle, je désire vous soumettre un court résumé de l'ensemble de nos affaires et de nos opérations dans l'Afrique du Sud.

Votre Honneur se rappelle la gravité de la situation durant l'hiver de 1900, au moment où Prétoria fut prise sans résistance de notre part, tant nos burgers avaient perdu confiance dans la sagesse de leurs chefs et désespéraient de la réussite de notre cause. Des milliers de citoyens des deux Républiques déposèrent les armes. Nous fûmes refoulés par l'ennemi vers le coin étroit, à l'est du territoire de la République Sud-Africaine. En même temps le commandant en chef De Wet se trouvait dans la nécessité d'abandonner avec ses commandos, l'Etat libre d'Orange et de se réfugier dans la brousse de Waterberg. Lorsque l'été survint, cet état de choses lamentable fit néanmoins place à un autre absolument différent : la confiance du peuple en ses chefs et principaux officiers se trouva complètement rétablie : des milliers d'hommes avaient repris les armes, et l'ennemi fut refoulé vers les villages que longe la voie ferrée et quelques autres. Aussi, à la fin de 1900, les forces fédérées étaient de nouveau maîtresses de tous les districts des deux Républiques et nous commençâmes à reprendre pied dans la colonie du Cap.

Revenu de son vain espoir qui lui faisait considérer la guerre comme terminée, l'ennemi, sous la direction de lord Kitchener, employa alors toutes ses forces à reconquérir le

terrain perdu. Tout d'abord ce fut le général French qui tenta de reprendre les districts occidentaux de la République Sud-Africaine, lesquels, comme vous vous le rappellerez, étaient placés, au point de vue militaire, sous les ordres du général de la Rey et sous les miens. Cette tentative n'ayant pas réussi, French fut chargé de diriger un grand mouvement qui avait pour objet de reconquérir et dévaster les districts orientaux de la République Sud-Africaine. Lord Kitchener observa alors sur le territoire des deux Républiques, une politique militaire caractérisée par une cruauté inouïe, une barbarie et une méconnaissance des principes les plus élémentaires des lois de la guerre. Il en résulta que, durant l'hiver de 1901, notre pauvre pays fut soumis à une dévastation et notre peuple plongé dans une misère qui défie toute description. Presque toutes les fermes, tous les villages des deux Républiques furent pillés et incendiés : presque tout le grain, avec les autres provisions, fut détruit, presque tout le bétail mourut ou, pour mieux dire, fut cruellement massacré ; la plupart de nos femmes et de nos enfants mangèrent le pain de la douleur dans les camps prisons de l'ennemi ; ceux qui étaient encore libres errèrent dans les bois et sur les montagnes, au milieu des Cafres et des bêtes sauvages. Les champs dans les deux Républiques furent incendiés par l'ennemi, au point que partout où l'œil s'arrêtait, il ne pouvait voir que des débris calcinés.

La nature elle-même semblait porter le deuil de l'indicible misère de notre peuple. Si notre situation militaire, durant l'hiver de 1901, était infiniment meilleure que durant l'hiver de 1900, par contre, les conditions sociales du pays étaient devenues infiniment plus déplorables. Lord Kitchener, avec une pareille politique, espérait nous conduire au découragement et nous amener à composition, non pas tant en opérant directement contre les commandos qu'en exerçant indirectement une pression sur des femmes et des enfants sans défense, afin d'amener notre peuple au découragement et à la soumission. Les femmes et les enfants furent persécutés et opprimés impitoyablement dans l'unique but de briser le courage indomptable des hommes en campagne.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que, dans le cours de l'hiver de 1901, nombre de burgers commencèrent à douter

de l'utilité de leurs efforts et à accueillir l'argument de l'ennemi — à savoir que nous n'avions pas le droit, moralement parlant, de continuer une lutte, à l'issue incertaine, au prix des maux sans nombre qui accablent les femmes et les enfants. Même quelques officiers, presque découragés par les dévastations et les maux qui frappaient incessamment le pays, insistèrent auprès du gouvernement pour que celui-ci soumit à un sérieux examen la question de la continuation de la résistance. Le gouvernement déféra à ce désir : il réunit les principaux officiers de la République et fit en même temps une tentative pour entrer en communication avec Votre Honneur.

Comme Votre Honneur le sait, je fus délégué par le gouvernement pour maintenir la correspondance avec Vous, et je cherchai alors à vous faire connaître exactement notre situation. A mon retour auprès du gouvernement, je rencontrai également au même endroit Son Honneur Steijn, Président d'Etat, le commandant en chef C. R. De Wet et plusieurs autres officiers de l'Etat libre d'Orange. Les deux gouvernements examinèrent alors en détail notre situation, en commun avec les officiers supérieurs, et, enfin, le 20 juin, ils prirent à Waterval, district de Standerton, une décision motivée, comportant les dispositions suivantes, savoir :

Qu'aucun traité de paix ne serait signé, et que, bien plus, aucune négociation de paix ne serait engagée sauf sur la base de la reconnaissance de l'Indépendance des deux Républiques et de la sauvegarde des intérêts de nos frères coloniaux ;

Que la lutte serait poursuivie énergiquement jusqu'au moment où nous aurions atteint ce résultat.

La décision ci-dessus fut alors communiquée à lord Kitchener et à tous nos commandos. Il fut en outre convenu que nous poursuivrions la lutte avec une plus grande énergie, dans la colonie du Cap ; et l'on arrêta que, à cette fin, l'assistant commandant général J.-N. de la Rey recevrait l'ordre de se rendre, aussi promptement que possible, dans ladite colonie du Cap pour y assumer le commandement supérieur.

Ces décisions furent accueillies avec satisfaction par toute la population des deux Républiques. Si ardemment que les burgers désirent la paix et aspirent à la fin non seulement de

leur pénible campagne, mais surtout des souffrances des êtres qui leur sont chers et qui sont retenus en captivité, cependant la liberté assurée du peuple, pour laquelle ils ont déjà fait tant de sacrifices matériels et personnels, pèse à leurs yeux infiniment plus lourd dans la balance que les maux temporels de leurs familles, si grands et si pénibles que soient ces derniers. C'est qu'en effet l'amour de la liberté est devenu chez les nôtres une passion telle que toutes les autres inclinations et aspirations, tous les liens semblent se consumer à sa flamme. Voilà ce que nous devons au premier chef, à la politique barbare de lord Kitchener; mais je reviendrai plus loin sur cette question.

Lorsque le général de la Rey et moi, nous eûmes envisagé les difficultés et les obstacles que comportait la décision des deux gouvernements relativement aux opérations à engager dans la colonie du Cap, nous reconnûmes que nous devions procéder avec la plus grande prudence. En conséquence, nous décidâmes que je partirais d'abord avec un petit détachement pour aller explorer la colonie du Cap et que l'on procéderait ensuite d'après mon rapport et mes recommandations (1).

Lorsque je quittai le territoire de la République, dans les premiers jours de l'été dernier, la situation militaire y existante était, brièvement résumée, la suivante :

D'après les données fournies par les différents officiers, il y avait encore au moins 20.000 burgers sous les armes : tous les districts des deux Républiques étaient encore en notre complète possession, sauf la partie du district de Bloemfontein située entre le chemin de fer Petrusburg et Boomplaats, que je trouvai entourée d'un cercle de forts et de camps ennemis. (Cependant je franchis moi-même ce cercle sans difficulté). L'ennemi n'avait en sa possession que les chemins de fer, avec les villages et les villes situées sur le parcours, ainsi que quelques autres villages, qu'il avait pour la plupart

(1) Dans la suite il fut décidé que le général de la Rey ne se rendrait pas dans la colonie du Cap, le général Smuts ayant été désigné comme assistant commandant général de la République Sud-Africaine avec la colonie du Cap comme resort militaire.

évacués, en les livrant aux flammes. Nous avions encore assez de chevaux, assez de munitions, assez de vivres et assez de courage et d'entrain pour continuer énergiquement les hostilités.

Il appert de tout cela que notre situation en octobre 1901, était bien meilleure au point de vue militaire, qu'en octobre 1900. Je vais même plus loin et je pose la question suivante :

Notre situation, en octobre 1901 était-elle plus défavorable qu'en octobre 1899, alors que l'ennemi pouvait dire avec quelque apparence de raison, que nous soutenions une cause désespérée ?

Ainsi que Votre Honneur le sait, je me suis beaucoup occupé de la mobilisation de nos forces nationales, dès le début même de la guerre. et je connaissais exactement les effectifs de nos différents commandos stationnés dans les Républiques et dans les Colonies. Eh bien ? Mon opinion est que nous n'eûmes jamais plus de 32.000 hommes tenant la campagne pour résister à l'ennemi. Notre effectif actuel se trouve donc diminué d'à peu près 12.000 hommes ou environ $\frac{1}{3}$ du chiffre primitif. Mais si l'on se rappelle, d'autre part, que ces 32.000 burgers comprenaient des sujets de toutes classes, que nombre d'entre eux étaient peu aptes au service militaire et que la discipline laissait fort à désirer, si l'on songe que la vingtaine de mille hommes qui tiennent aujourd'hui campagne sont tous des vétérans disciplinés, qu'ils constituent l'élite survivant de notre effectif primitif, Votre Honneur reconnaîtra sans hésiter que nos disponibilités actuelles ne sont pas sensiblement inférieures à celles que nous avions au commencement de la guerre.

Sans doute l'ennemi est en possession de nos chemins de fer et de nos principaux centres, mais à quel prix ! Suivant mes évaluations, il lui faut au moins 100.000 hommes pour occuper les chemins de fer et les localités les plus importantes des deux Républiques, et ce chiffre ne peut aller qu'en augmentant par suite de ses constructions inutiles de nouvelles lignes de blockhaus et de nos opérations qui menacent les chemins de fer et les centres de l'Extrême-Ouest de la colonie du Cap. Ce sont autant d'hommes immobilisés qui ne peuvent combattre et qui doivent se consacrer à protéger les lignes de communication.

Par contre, les Boers n'ont ni localités ni lignes de communications à protéger : chaque homme de nos commandos est donc un combattant. En outre l'expérience nous a appris que chaque Boer en armes vaut à peu près cinq soldats anglais. Dans ces conditions, il faut que l'ennemi dispose d'environ 100.000 cavaliers pour tenir tête à nos 20.000 cavaliers boers. Il faut donc que l'ennemi dispose d'une force d'à peu près 200.000 hommes montés pour les deux Républiques seulement. A ce chiffre il convient d'ajouter encore plus de 50.000 soldats qui sont nécessaires pour tenir tête au soulèvement dans la Colonie du Cap. On voit donc que dans les circonstances actuelles l'ennemi a besoin d'entretenir dans le Sud-Africain un quart de millions de soldats, dont environ la moitié montés. Et si je tiens compte encore du danger immense qui menace la domination anglaise dans la Colonie du Cap — danger que l'ennemi ne sent et redoute qu'en partie, j'arrive à me convaincre que cette force immense, avec tous les frais et les débours qu'elle comporte, sera encore pendant longtemps nécessaire pour faire éviter à l'Angleterre, dans le Sud-Africain, un effondrement que, malgré tout, elle ne parviendra peut-être pas à conjurer.

Non seulement l'ennemi doit supporter les dépenses occasionnées par son armée, mais les Boers vivent eux aussi sur le trésor britannique. Tous nos fusils et canons, toutes nos munitions, nos chevaux, nos selles, et nos brides, même nos vêtements, pour une bonne part, — tout cela nous vient des réserves inépuisables de lord Kitchener. Même observation dans une large mesure pour nos vivres, qui proviennent du butin fait sans cesse sur l'ennemi.

Jamais, pour ainsi dire les Boers ne livrent un combat sans en revenir avec plus de munitions qu'ils n'en avaient en le commençant ; parfois même ils en prennent tant qu'ils doivent en détruire des wagons entiers.

La politique de destruction et de dévastation qu'observent si bien les Anglais est donc manifestement un vain rêve. En fait de munitions de guerre, nous ne serons épuisés qu'au moment où le War Office britannique cessera d'en envoyer ; et alors il sera grand temps que la guerre cesse.

Tout cela montre combien faibles sont les arguments qu'invoque l'ennemi pour prétendre que nous soutenons une

lutte désespérée. Quand je songe combien sont fatigués et découragés tous les officiers et soldats anglais qui tombent entre nos mains, quand je songe avec quel entrain et quelle ardeur, d'autre part, nos Boers combattent, j'arrive à me convaincre que les espérances sont de notre côté et que le découragement et le désespoir sont du côté de l'ennemi.

C'est ce dont nos adversaires, sans nul doute, se rendent bien compte eux-mêmes. C'est pourquoi ils se livrent de plus en plus à des actes qui sont en contradiction avec tout droit, toute humanité et toute moralité. Ces actes ont une importance si grande pour l'ensemble de la question que je me permettrai de les passer rapidement en revue.

1. — Un des procédés les plus blâmables que l'ennemi emploie pour nous combattre consiste, ainsi que Votre Honneur le sait, dans la pratique du mensonge : je ne veux point parler seulement des proclamations et des communications mensongères avec lesquelles il a toujours cherché à tromper nos gens et à les détourner de leurs devoirs ; je tiens à rappeler en outre les rapports officiels et non officiels répandus par la presse britannique, dans le monde entier. Ces rapports défigurent tout : ils annoncent des victoires qui ont été, en réalité des défaites ; ils signalent, sans répit, des quantités de Boers tués, blessés et faits prisonniers ; ils représentent la situation militaire dans le Sud-Africain sous des couleurs telles que le monde extérieur et surtout la nation anglaise doit se faire des idées qui sont juste le contraire de la vérité. Et ces mensonges sont, pour la plupart, délibérément fabriqués et publiés à l'usage de la nation anglaise. C'est ainsi qu'un des généraux boers a entre les mains une lettre dans laquelle un des officiers de l'Etat-Major du général French raconte à un de ses amis de l'armée, comme une bonne plaisanterie, qu'un combat vient d'avoir lieu et que le rapport officiel annonce tant d'ennemis tués, blessés et fait prisonniers (il s'agit d'un chiffre élevé), alors que lui, le signataire de la lettre a la certitude qu'il n'y a pas eu un seul Boer même blessé. Mais il me déplait de m'attarder plus longtemps auprès de ce foyer de mensonges qui a, pour ainsi dire, empoisonné tout le monde militaire anglais. La vérité finira par triompher : à nous de souffrir et combattre en silence

jusqu'à ce que son éclat vienne illuminer la situation.

2. — Les procédés de dévastation générale appliqués par l'ennemi vous sont également connus. Son but était de nous priver de toutes ressources et d'obtenir par le feu ce qu'il ne pouvait obtenir par l'épée. Ici aussi ses efforts ont été vains. En portant la ruine dans les Républiques et en y tuant tout le bétail, l'ennemi s'est mis lui-même dans l'impossibilité de faire occuper efficacement le pays par ses troupes et ses convois, et il se trouve dans l'obligation de ne pas s'éloigner des lignes de chemins de fer. Par contre, les burgers, eux, demeurent en possession du territoire qui leur est si cher et sur lequel ils trouveront toujours une nourriture suffisante pour leurs commandos.

J'ai été étonné de constater, dans le Transvaal, avec quelle rapidité les burgers ont vu et compris cela. Au lieu de se désespérer de l'anéantissement de leurs propriétés, à l'acquisition desquelles ils avaient consacré de si longs et de si pénibles efforts, ils ont bien vite manifesté leur joie à ce spectacle, croyant fermement que ces dévastations barbares étaient un moyen, dans la main de Dieu pour leur conserver ce pays à eux et à leur descendance et pour le rendre impraticable à leurs ennemis. Le grain germara de nouveau de la terre et les fermes dévastées verront de nouveau s'élever sur leurs emplacements, nos maisonnettes chéries, de même qu'aux jours de nos pères qui ont défriché le pays ; et sur ce sol sanctifié par le sang et les larmes, nous récolterons, avec un bonheur et un contentement inconnus, les fruits de la paix.

3. — Voyant que même la dévastation de leurs fermes et de leurs propriétés ne pouvait abattre le courage des Boers, l'ennemi a cherché et trouvé un nouveau moyen de torture, en emprisonnant et maltraitant les femmes et les enfants.

Connaissant l'affection du Boer pour sa femme et ses enfants, il a cru qu'en les lui enlevant, il l'amènerait à capituler.

Et immédiatement a commencé une persécution inouïe des femmes et des enfants. Votre Honneur sait comment, alors que vous étiez encore parmi nous, l'ennemi molestait les femmes et les enfants, dans les villages par lui occupés, afin de détacher les hommes des commandos. Votre Honneur sait quelle sombre perspective réservaient pour notre cause,

ces mauvais traitements. Tout d'un coup, l'ennemi changea ses plans ; dans sa vaine présomption, il s'imagina avoir découvert un moyen encore plus efficace de terminer promptement la guerre, mais la volonté toute puissante de Dieu a voulu qu'il adoptât juste le moyen qui est le plus propre à assurer éventuellement aux Boers la victoire. Il était autrefois difficile aux officiers de maintenir les burgers loin de leurs fermes et de leur famille et de les conserver dans les rangs des commandos ; mais aujourd'hui, ils sont prêts à aller combattre dans n'importe quelle partie du monde ; les poltrons sont devenus des héros valeureux ; les hommes qui s'imaginaient encore, dans leur for intérieur, que l'Angleterre pourrait donner une administration équitable aux Républiques, sont à jamais revenus de cette idée ; alors que nous redoutions autrefois de voir à la longue les êtres qui nous sont chers, par le fait de la privation d'aliments et de la famine, imposer fatalement la fin de la guerre, nous constatons aujourd'hui avec joie que cette sombre perspective a disparu. C'est l'ennemi lui-même qui tombera dans le piège qu'il nous a tendu.

On ne saurait pourtant méconnaître que cette politique de persécution cause des maux inouïs à notre peuple. Jamais une plume ne pourra décrire ce que les héroïnes de notre nation ont eu à supporter et à souffrir depuis le printemps de 1900. Ce sont des fuites, à l'approche de l'ennemi, dans les forêts et les montagnes du Rustenburg, du Waterberg, du Zoutpansberg, du Lydenburg, du Swaziland et du Zoulouland, où, aujourd'hui, de nombreux squelettes blanchis crient au ciel vengeance contre le barbare Bantou et le Breton plus barbare encore. Ce sont des retraites cherchées, avec des petits enfants qui avaient de l'eau jusqu'aux genoux, dans les joncs du Schoonspruit et du Mooirivier — retraites desquelles, ainsi que cela est arrivé à la femme et aux enfants du commandant Wolmarans de Potchefstroom, l'ennemi chasse les malheureuses à coups de Lee-Metford et de Maxim et les repousse dans les villages ; puis, après des mois de fuites vaines, c'est l'internement dans les camps de concentration, où nos malheureuses femmes, elles-mêmes malades à mourir, portent leurs chers petits au tombeau ; c'est la famine pour les infortunées qui ne peuvent se nourrir de la mauvaise

viande et de la farine moins bonne encore qu'on leur délivre et qu'elles ne peuvent faire cuire, faute de bois ; c'est le séjour dans ces camps, les semaines succédant aux semaines, les mois aux mois, les années aux années, et cela au milieu de l'affliction, du chagrin, de l'inquiétude qui ronge les captives au sujet du mari et du fils qui ne sont peut-être plus de ce monde. Un pareil tableau de souffrances atroces a-t-il jamais été déroulé devant le monde ? Si pénible que soit la vie menée par les hommes qui portent les armes, elle est pourtant délicieuse, quand on la compare à la mort lente à laquelle succombent leurs femmes et leurs enfants chéris.

Et, malgré toutes ces souffrances, la fermeté des malheureuses captives reste inébranlable. Il n'est presque pas une lettre arrivée en cachette de ces camps prisons aux commandos, qui oublie d'encourager le mari à persévérer jusqu'à la mort et à ne jamais souiller ni son nom, ni sa famille, de l'opprobre d'une capitulation. Rien d'étonnant, par suite, que les burgers croient fermement qu'un pareil esprit vient, non pas de l'homme, mais de Dieu, et que le Seigneur ne joue pas avec eux un jeu cruel, et que, certainement, il leur accordera la victoire, pour l'obtention de laquelle ils ont reçu de Lui l'esprit de persévérance.

Je ne crois pas que l'on ait jamais vu, dans l'humanité, une créature plus noble et plus digne d'admiration que la femme Boer. Ses souffrances, silencieusement supportées, sont la voie qui conduit à notre indépendance ; son noble et héroïque caractère est le gage de notre grandeur à venir.

Nous avons la conviction que Votre Honneur et nos autres amis résidant à l'étranger n'épargneront aucune tentative pour rendre le sort de nos femmes dans les camps plus supportable.

4. — Les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants ayant eu pour unique conséquence d'amener les Boers à combattre plus énergiquement encore et à persister toujours davantage dans leur lutte légitime, l'ennemi a adopté un moyen plus fatal pour nous amener à composition. Je veux parler de l'armement et de l'emploi des indigènes comme soldats.

Votre Honneur se rappellera avec quelle hauteur dédaigneuse Lord Roberts accueillit, dans les premiers jours de

la guerre, nos protestations contre l'armement des hommes de la tribu de Linchwe et contre les odieux massacres commis à Derdepoort et sur d'autres points de la frontière occidentale. Son exemple n'a été que trop fidèlement suivi par son successeur. Lorsque, au commencement de l'hiver de 1901, il s'est avancé vers le Nord et qu'il a occupé Nylstroom et Pietersburg, l'ennemi a envoyé des émissaires aux chefs indigènes du Waterberg et du Zoutpansberg, et il leur a fait tenir des présents et des armes : quelques jours après se sont produits inopinément les meurtres les plus atroces de femmes, d'enfants et de vieillards que l'on ait eu à enregistrer depuis les jours de Dingaan et de Moselekatse. Je regrette de ne pas avoir sous les yeux les rapports du général Beyers à ce sujet et de ne pas me trouver, par suite, en mesure de communiquer des détails — détails qui sont atroces. Le même jour, environ 72 femmes et enfants, qui avaient quitté le Hooge-Veld à l'approche des colonnes et des bandes d'assassins du général French, ont été massacrés dans le Swaziland où ils s'étaient réfugiés.

Il y a lieu d'observer que ces meurtres et méfaits ont été commis par des tribus indigènes qui nous avaient été jusqu'ici favorables, mais que les agents de l'ennemi ont abusés. Dans le Zoulouland, des meurtres semblables ont été commis, mais heureusement sur une plus petite échelle. En outre, la tribu de Sekukuni s'est soulevée, à l'instigation de l'ennemi. Je crois que le commandant-général Louis Botha est encore en possession de rapports par lui reçus et desquels il appert que ces crimes ont été commis avec la connivence des agents du gouvernement britannique.

Autant que je sache, Koos Mamogalle est le seul capitaine cafre dans la République sud-africaine, qui ait su résister à la pression de l'ennemi et soit demeuré neutre. Comme Votre Honneur le sait, c'est un des chefs indigènes les plus civilisés et instruits, qui habitent sur le territoire de la République. En suite de sa neutralité et certainement à titre d'avertissement pour les autres noirs, sa tribu a été déportée et bannié par l'ennemi.

Les milliers de Cafres, plus ou moins civilisés, qui habitaient au milieu des Boers et sur les fermes de ces derniers, et qui, pour la plupart, menaient une vie paisible, ont été

presque tous faits prisonniers par l'ennemi et confinés dans les camps avec leurs familles. Nombre d'entre eux, qui se sont enfuis, nous ont fait connaître le régime auquel on les soumet. Dès leur arrivée dans les camps, on les informe que, à moins que les hommes n'acceptent de faire le service militaire, ils ne recevront aucune nourriture — par suite de quoi un grand nombre d'entre eux sont forcés de prendre du service auprès de l'ennemi. D'autre part, dans la Colonie du Cap, on raconte aux noirs ignorants que, si les Boers ont le dessus, l'esclavage sera rétabli dans la Colonie et que les cruels Boers les attelleront, eux, les indigènes, à leurs charrettes et à leurs voitures.

Pour donner une plus grande force à l'argument ci-dessus, l'ennemi promet aux noirs qui se rallient à lui, qu'ils deviendront les propriétaires des fermes boers, qu'ils auront les anciens maîtres sous leur dépendance et qu'ils pourront épouser des femmes boers. Des exemples abominables de cruautés exercées par les Boers envers les hommes de couleur sont partout cités. C'est ainsi que, en faisant appel à la peur et à la cupidité, même dans la Colonie du Cap, les Anglais ont recruté et armé des milliers de Cafres. La plupart des colonnes ennemies qui parcourent ce pays, ainsi que l'Etat libre d'Orange, comprennent une proportion importante de noirs armés. Ces derniers s'appliquent à molester et offenser les blancs paisibles : leur jactance et leurs fanfaronnades sont telles que l'on peut, avec raison, concevoir des craintes très fondées pour l'avenir de la population blanche du Sud-Africain.

L'ennemi lui-même est honteux de se trouver dans la nécessité, en dépit de sa supériorité, manifestement écrasante, d'avoir recours à de pareils auxiliaires. C'est pourquoi les autorités militaires et le gouvernement britanniques nient officiellement l'emploi d'indigènes armés dans les rangs de leurs combattants ; mais Votre Honneur peut considérer ce qui précède comme l'expression de la vérité.

Evidemment, l'ennemi trouve un grand avantage, en apparence, du moins, dans l'emploi des noirs. Cela lui rend la guerre sensiblement moins dispendieuse et plus supportable pour son trésor qui n'est point inépuisable, car les indigènes ignorants se contentent de promesses et de belles paroles

en place d'argent. En outre, il est inutile de signaler à l'ordre du jour ceux qui sont tués ou blessés, et on évite ainsi l'impression fâcheuse que causerait en Angleterre la liste exacte des pertes. De plus, ces mêmes indigènes, malgré leur grande lâcheté, sont souvent des espions et des éclaireurs remarquables ; ils exécutent donc un service auquel les Anglais sont presque absolument impropres.

Mais l'avantage ci-dessus est purement illusoire et il est plus que détruit par l'inconvénient que comporte l'emploi des noirs dans des buts militaires. A mon avis, l'armement des indigènes contre les Boers constitue la mesure la plus désastreuse pour lui que l'ennemi ait adoptée dans la présente guerre : il s'est ainsi engagé dans une voie qui, avec le temps, le conduira à sa perte certaine dans toute l'Afrique du Sud.

De même que, jadis, l'armement des Bastards de Katriver et d'autres indigènes, avec les maux qui s'ensuivirent, poussa les premiers trekkers à quitter la Colonie du Cap et fut ainsi la cause de la fondation des Républiques sud-africaines ; de même l'expédient insensé aujourd'hui adopté sera la cause de la perte de la Colonie du Cap pour l'Angleterre. L'ennemi prétend que les Afrikanders de la Colonie du Cap n'ont aucun grief à invoquer : voilà un grief qui atteint, jusque dans ses bases les plus profondes, la société et la vie nationales, un grief qui justifie les appréhensions les plus grandes pour l'avenir, et qui soulève les passions les plus profondes, un grief qui porte sur le méfait le plus grave qui ait été jamais commis, dans le Sud-Africain, contre la race blanche. Ce ne sont point là de vaines paroles ; j'ai assez longtemps séjourné par toute la Colonie du Cap, et j'ai constaté quelle profonde impression fait sur l'esprit des colonistes anglais, aussi bien que sur celui des Afrikanders, la vue des noirs armés qui figurent dans les colonnes ennemies. Si l'emprisonnement de leurs femmes et de leurs enfants a mis les Boers en état de donner à la guerre, sans aucun obstacle, sa conclusion naturelle, l'armement des noirs par l'ennemi constitue une mesure plus fatale encore, qui sera décisive pour la Colonie du Cap, aussi bien que pour les Républiques. Mais il est inutile que j'insiste plus longuement, sur un pareil sujet, auprès de Votre Honneur.

5. — J'ai maintenant montré comment l'ennemi, dans la rage aveugle que lui cause son impuissance de terminer la guerre, a de plus en plus recours à des expédients illégaux, iniques et immoraux. Les lois de la guerre admettent, dans certaines circonstances, l'application de mesures exceptionnelles, mais seulement au cas où ces mesures sont absolument nécessaires pour mettre rapidement un terme à une nouvelle effusion de sang. Or, même ce semblant de justification manque à l'ennemi, car, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, les mesures barbares et illégales par lui adoptées sont exactement destinées à prolonger la guerre et à en amener, le cas échéant, une issue défavorable pour lui. Au lieu d'abandonner cette voie, il s'y engage de plus en plus désespérément et aveuglément, en ayant toujours davantage recours aux abus criants et à l'illégalité. C'est ainsi qu'il a lancé une proclamation menaçant de la peine de mort les officiers boers dont les subordonnés auraient commis quelque délit. C'est ainsi qu'une autre proclamation a paru, en vertu de laquelle tous les Boers portant des vêtements khaki ou de couleur jaune doivent être immédiatement passés par les armes, et cela, bien que des milliers de nos burghers portassent de pareils vêtements dès le premier jour des hostilités, bien que l'on ne parvienne pas à comprendre comment les autorités militaires de l'ennemi se sont aujourd'hui assuré le monopole de cette couleur. Et, en vertu de ces proclamations, nombre de nos burgers, des plus vaillants et des meilleurs, ont été assassinés de sang-froid. Il y a encore une proclamation qui prononce le bannissement de nos officiers et qui confisque toutes les propriétés des burgers combattants. — mesure en contradiction flagrante avec le Droit international et qu'il convenait mal de prendre à un peuple qui s'est toujours posé en haut juge des mœurs et des actes des autres peuples.

Cette dernière proclamation a été accueillie avec indifférence par les Boers : je n'insisterai donc pas davantage à son sujet, me bornant à rappeler au souvenir de Votre Honneur la réponse énergique qu'elle a provoquée de la part de Son Honneur le Président Steijn (1).

L'ennemi étant animé d'un pareil esprit, Votre Honneur

1. Voir cette lettre dans l'annexe jointe.

comprendra facilement que la guerre dégénère de plus en plus en des actes d'une barbarie cruelle et illégale. Les burgers faits prisonniers sont condamnés, sous toutes sortes de prétextes en contradiction avec la loi et la vérité, à subir des peines infamantes et même à être fusillés ou pendus. Des méfaits dont ils ne savent pas le premier mot leur sont reprochés, et, comme ils ne peuvent naturellement pas produire des témoins à décharge, on les condamne et on les met froidement à mort.

L'un est fusillé pour avoir brûlé une maison ou fait sauter un pont de chemin de fer, faits qui sont justifiés et légaux, quand c'est l'ennemi qui les accomplit dans les Républiques ; mais ils deviennent condamnables quand ce sont des citoyens des Républiques qui les exécutent dans les colonies.

Un autre est pendu parce que, sur l'ordre de ses officiers, il a tué d'un coup de feu un espion cafre qui s'était glissé secrètement dans nos lignes.

Bien souvent, nous retrouvons affreusement mutilés les corps de nos morts, soit gisant sur les champs de bataille, soit après que nous les avons déterrés : les jambes et les bras cassés, le crâne défoncé, etc., etc... Ces faits sont imputables aux indigènes que l'ennemi emploie comme ses compagnons d'armes.

Il y a seulement quelques semaines de cela, un Boer prisonnier a été poussé à une certaine distance dans la direction des siens, puis alors grièvement blessé, de sang-froid, par un soldat anglais qui se tenait en arrière. Ses gardiens, le croyant mort, l'ont ensuite laissé sur place, mais il n'a rendu le dernier souffle que six jours plus tard, et après que j'aie pu entendre sa déclaration. J'ai fait recueillir, sur de nombreux incidents semblables ou analogues, des déclarations attestées sous serment. Le temps me manque pour vous communiquer toutes ces choses. La guerre dégénère peu à peu en une tentative d'extermination de la nation afrikander. Chaque jour on apprend des atrocités qui sont simplement le commentaire des paroles mémorables prononcées par le Haut Commissaire, à savoir « qu'il faut exterminer la nation afrikander ». Et malgré toutes ces provocations, nous autres Boers, nous continuons à nous battre

d'après nos principes anciens et chrétiens, fermement résolu à ne pas souiller notre sainte cause par de telles barbaries, mais bien à transmettre un nom pur et sans tache, à nos descendants, et à laisser à Dieu la vengeance qui lui appartient. En attendant, nous continuons toujours plus énergiquement la lutte avec une persévérance et un courage inlassables. Même par les rapports de l'ennemi, Votre Honneur aura dû voir avec quelle énergie et quel succès on s'est battu, dans les deux Républiques, depuis les premiers jours de cet été. Dans la Colonie du Cap également, notre cause fait des progrès splendides, et j'ai l'espoir et la conviction que cette année donnera une tournure décisive à la guerre. Ainsi que Votre Honneur l'aura remarqué par ce qui précède, toutes les mesures, tous les plans de l'ennemi pour nous soumettre ont été déjoués et ont seulement contribué, en fin de compte, à favoriser nos intérêts. Rien d'étonnant que nous voyions dans ce fait la main de Dieu, cette main qui a si puissamment, de génération en génération, travaillé à notre histoire et qui, aujourd'hui, par des chemins inconnus et sombres, et même par la vallée qu'obscurcit l'ombre de la mort elle-même, conduit notre petit peuple à une nouvelle vie et à des jours meilleurs. A lui seul revient l'honneur de ce que nous nous trouvons encore debout, résistant à la supériorité d'un ennemi qui n'est plus lui-même, qui, inspiré et poussé par un esprit de l'enfer, a abandonné tous ses anciens principes et ses traditions, qui a perdu tous ses sentiments de droit et de vertu et qui maintenant, dans son aveuglement, marche à grands pas vers le sort affreux que l'avenir lui réserve !

J'ai l'honneur d'être de Votre Honneur
l'obéissant serviteur,

(Signé) J.-C. SMUTS,
Procureur d'Etat et assistant commandant-général
de la République Sud-Africaine.

ANNEXE

Réponse du Président Steijn à Lord Kitchener.

Quartier-général, le 15 août 1901.

A Son Excellence Lord Kitchener, commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique dans l'Afrique du Sud.

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception, à Votre Excellence, de sa lettre du 6 août 1901, qui contient la proclamation de la même date (1).

Le ton presque amical dans lequel est conçue cette lettre, m'encourage à répondre assez longuement à Votre Excellence.

(1) Dans cette proclamation, Lord Kitchener sommait les Boers de se soumettre sous peine de confiscation de leurs biens, dans les termes suivants :

« Tous les commandants, fieldcornets et chefs des bandes armées, ayant la qualité de burgers des anciennes Républiques et encore occupés à combattre les forces de Sa Majesté soit dans la colonie du fleuve Orange, soit dans le Transvaal, soit dans une autre région quelconque des domaines sud-africains de Sa Majesté ainsi que tous les membres des gouvernements de l'ancien Etat libre d'Orange et de l'ancienne République Sud-Africaine — seront, à moins qu'ils ne fassent leur soumission avant le 1^{er} septembre prochain, bannis à jamais de l'Afrique du Sud. Les frais d'entretien des familles de tous burgers qui tiennent aujourd'hui la campagne et qui n'auront pas fait leur soumission au 15 septembre, devront être recouvrés sur ces mêmes burgers et constitueront une charge grevant les biens meubles et immeubles qu'ils possèdent dans les deux colonies ».

Je remarque que non seulement votre correspondance, mais encore les hommes d'Etat responsables de votre entourage soutiennent que la déclaration de guerre de la République Sud-Africaine et l'invasion du territoire Britannique ont été la cause des hostilités actuelles.

Je crois inutile de rappeler à Votre Excellence, qu'en 1896, alors que la République Sud-Africaine s'imaginait avoir pour voisins des peuples civilisés, elle se trouvait désarmée et en état de paix, et fut l'objet d'une attaque imprévue partie du territoire Britannique. Je crois non moins inutile de rappeler à Votre Excellence que, lors de cette entreprise extravagante qui n'avait pu être conçue que par un homme auquel la vanité avait fait perdre la raison, tous les filibustiers tombèrent entre les mains du gouvernement de la République Sud-Africaine. Ce dernier, confiant dans l'esprit de justice de la nation anglaise, remit alors aux mains du gouvernement de Sa Majesté Britannique les individus qui étaient devenus ses prisonniers et qui, aux termes des règles du droit international avaient mérité la peine de mort. Je crois tout aussi inutile de rappeler à Votre Excellence qu'un jugement rendu avec toutes les garanties du droit condamna les chefs de l'expédition à l'emprisonnement, mais que le plus éminent d'entre eux ne fut point maintenu sous les verrous pour y subir toute la peine prononcée : on le relâcha en invoquant divers prétextes, tous également frivoles. Je ne rappellerai pas non plus à Votre Excellence que, une commission parlementaire ayant été nommée pour rechercher la cause et les prétextes de l'expédition précitée, des témoignages furent étouffés ; que cette Commission malgré les hautes influences qui intervinrent au cours de ses travaux, reconnut la culpabilité du principal instigateur Rhodes et la signala au Parlement, mais que M. Chamberlain, l'un des commissaires, prit la défense de M. Rhodes, et cela en contradiction avec le rapport déposé. Votre Excellence reconnaîtra nécessairement que la République Sud-Africaine avait pleinement le droit, comme tout le monde civilisé, de conclure que le projet du raid de Jameson, bien qu'entrepris, comme nous le crûmes, d'abord, par des personnes irresponsables et à l'insu du gouvernement de Sa Majesté, était pourtant connu, sinon de

tous, du moins de quelques-uns des membres de ce même gouvernement. Je ne rappellerai pas à Votre Excellence que, depuis cette époque, malgré les engagements alors pris, la République Sud-Africaine ne reçut aucune compensation équitable, mais qu'elle fut constamment importunée de dépêches et de menaces à propos de son administration intérieure. Je n'ai pas besoin non plus d'exposer à Votre Excellence quelles influences de l'extérieur furent mises en jeu pour faire adresser des mémoires, à propos de prétendus griefs, au gouvernement de Sa Majesté et pour donner à ce dernier l'occasion de s'immiscer dans la politique intérieure de la République Sud-Africaine. Comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas nécessaire de rappeler à Votre Excellence ce qui précède, car je suppose que vous êtes parfaitement renseigné à ce sujet. Mais, d'autre part, je désire appeler l'attention de Votre Excellence sur les faits suivants dont, autant qu'il me semble, vous n'êtes pas informé.

Quand je vis, au moment où les mémoires dont je viens de parler étaient en circulation, qu'un certain parti employait tous ses efforts pour engager le gouvernement britannique dans une guerre avec la République sud-africaine, je suis intervenu et j'ai cherché à employer mon influence dans ce dernier pays pour que l'on y déférât aux vœux du gouvernement de Sa Majesté, et cela afin de maintenir l'état de paix dans l'Afrique australe. Je fis ces démarches, non point parce que je considérais le gouvernement britannique comme étant en droit de formuler de pareils desiderata, mais uniquement parce que je voulais éviter une effusion de sang.

Le gouvernement britannique n'étant pas encore satisfait, la République sud-africaine accorda concessions sur concessions pour répondre à des exigences toujours croissantes, jusqu'au moment où le gouvernement de Sa Majesté Britannique en vint à proposer de soumettre à une commission anglo-transvaalienne la loi sur le droit de vote.

Sur la demande de l'agent britannique accrédité auprès de la République sud-africaine, cette dernière formula une contre-proposition qui répondait beaucoup mieux aux vœux du haut commissaire anglais. Cette contre-proposition n'ayant point reçu l'agrément du gouvernement de Sa Majesté

Britannique qui présenta d'autres demandes, la République sud-africaine la retira en déclarant qu'elle était prête à accepter le projet de soumettre la loi à une commission. Mais alors le gouvernement de Sa Majesté Britannique interrompit toute correspondance, en écrivant qu'il ferait connaître plus tard ses desiderata. En d'autres termes, le gouvernement Britannique avait alors envoyé un ultimatum à la République sud-africaine et, évidemment, une seule circonstance l'empêchait d'engager les hostilités : c'est que ses troupes n'étaient pas encore toutes débarquées dans l'Afrique australe. Le gouvernement de l'Etat libre d'Orange intervint alors de nouveau pour tenter, au dernier moment, d'empêcher la guerre, et il fit télégraphier directement, par le Haut Commissaire Britannique, au gouvernement anglais, pour porter à la connaissance de ce dernier ce que l'on réclamait de la République sud-africaine. Ce télégramme, à mon vif regret, ne fut jamais complètement transmis. Au lieu de répondre à ma dépêche, on amena sans répit des troupes de tous les points du monde et on les concentra, non seulement sur les frontières de la République sud-africaine, mais encore sur celles de l'Etat libre d'Orange, bien que ce dernier n'eût encore fait montre d'aucune intention hostile. La République sud-africaine vit alors que l'Angleterre n'entendait nullement faire remédier à de prétendus griefs que tout le monde reconnaissait n'avoir jamais existé, mais qu'on se proposait, purement et simplement, de lui ravir son indépendance. Alors elle demanda au gouvernement britannique de retirer les troupes concentrées sur ses frontières et de soumettre tous les points en litige à un arbitrage. Cette dernière demande fut présentée environ trois semaines après que le gouvernement Britannique eût formulé son ultimatum et environ un mois après que le gouvernement de l'Etat libre eût reçu du Haut Commissaire Britannique, un télégramme lui demandant s'il observerait la neutralité.

Il devenait ainsi manifeste que le gouvernement Britannique avait l'intention de déclarer la guerre à la République sud-africaine. Le télégramme dont je viens de parler fut envoyé à l'Etat libre d'Orange, alors que l'on savait ce dernier lié, depuis 1889, par un traité d'alliance défensive avec la République-sœur. La République sud-africaine décida

enfin de protéger ses frontières contre l'ennemi concentré dans le voisinage, et je dus alors prendre une des décisions les plus pénibles qu'il m'ait jamais été donné d'adopter : je dus rompre les liens d'amitié existant entre nous et le gouvernement Britannique et demeurer fidèle à l'alliance conclue avec la République-sœur.

Nous avions parfaitement raison de croire que le gouvernement britannique avait résolu de faire disparaître les deux Républiques. C'est ce qui a apparu manifestement depuis que la guerre se trouve engagée. La démonstration a été faite par des documents qui sont tombés entre nos mains et qui prouvent, de façon indubitable, que, depuis 1896 — c'est-à-dire depuis le raid de Jameson — le gouvernement Britannique était fermement résolu à envahir les deux Républiques. En outre, Lord Landsdowne a reconnu, il n'y a pas bien longtemps de cela, qu'en juin 1899, il avait tenu sa dernière conférence avec Lord Wolseley, alors commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique, sur la question de l'envahissement des deux Républiques. Votre Excellence verra par ce qui précède, que nous n'avons pas tiré l'épée, que nous nous sommes bornés à repousser le couteau que l'on nous avait déjà appliqué sur la gorge. Nous avons simplement agi pour notre propre défense et ainsi rempli un des devoirs les plus sacrés de l'homme, afin de préserver notre existence. Aussi j'ose croire que, ce faisant, nous avons le droit de compter sur l'appui du Dieu de justice.

Je remarque plus loin que Votre Excellence revient sur l'impossibilité de l'intervention d'une puissance étrangère, elle semble croire que nous combattons uniquement avec l'espérance qu'une pareille intervention se produira. Avec la permission de Votre Excellence, j'examinerai volontiers à fond notre situation au point de vue d'une intervention étrangère. Cette situation est la suivante : Nous avons espéré et nous espérons encore que les sentiments moraux du monde civilisé s'opposeront au crime que l'Angleterre veut commettre dans l'Afrique du Sud, en anéantissant un jeune peuple ; mais nous avons toujours été fermement résolus pour le cas où notre espérance ne se réaliserait pas, à placer en un Dieu de bonté notre confiance absolue et à employer toutes

nos forces à nous défendre. Cette résolution est chez nous, encore maintenant inébranlable.

Je remarque en outre que Votre Excellence considère notre lutte comme sans issue. Je ne sais sur quels motifs Votre Excellence étaye cette manière de voir. Examinons un instant nos présentes situations respectives avec celles d'il y a un an, au lendemain de la capitulation du général Prinsloo. Il y a un an, la colonie du Cap était absolument tranquille et délivrée de nos commandos. L'Etat libre d'Orange se trouvait presque tout entier entre vos mains, non seulement les villes principales et les villages situés sur les lignes de chemins de fer, mais aussi la totalité du pays, sauf la région dans laquelle se tenait le commandant Haasbroek avec son commando. Situation à peu près identique dans la République Sud-Africaine. Ce dernier pays était presque tout entier en votre possession, sauf là où se trouve le commando du général de la Rey, alors que le général Botha, avec les siens, s'était retiré dans la brousse. Et où en sont les choses, aujourd'hui ? La colonie du Cap est pour ainsi dire, traversée en tous sens par nos commandos : ces derniers tiennent actuellement la plus grande partie de ladite colonie en y circulant comme bon leur semble ; en outre, nombre d'hommes de notre race s'y joignent constamment à nous, c'est-à-dire se soulèvent contre l'abominable injustice dont les Républiques sont à souffrir. Pour ce qui concerne l'Etat libre d'Orange, je reconnais bien volontiers que Votre Excellence se trouve en possession de la capitale, des chemins de fer, et même de quelques villages qui ne sont pas situés sur les voies ferrées ; mais c'est là tout ce que détient Votre Excellence. Tout l'Etat libre, sauf ce qui précède, est entre nos mains. Dans la plupart des localités, nous avons installé nos landdrosts, et là où les localités ne nous sont pas accessibles, nous avons nommé des landdrosts chargés de l'administration du district. C'est par nos soins et non par ceux de Votre Excellence que l'ordre et la justice s'administrent dans l'Etat libre d'Orange. Il en est de même au Transvaal. Dans ce dernier pays également, le gouvernement de la République Sud-Africaine a nommé des magistrats qui maintiennent le bon ordre et rendent la justice.

La juridiction de Votre Excellence, qu'il me soit permis

de le dire, ne s'étend que jusqu'aux points que peuvent atteindre vos canons. Si [Votre Excellence envisagé les choses au point de vue militaire, elle reconnaîtra que durant l'année dernière, notre cause a fait des progrès remarquables, malgré l'énorme supériorité des forces employées contre nous, et qu'il ne peut être question de désespérer. Aussi bien qu'elle soit basée sur la prétendue diminution de nos espérances, la proclamation de Votre Excellence a moins de raison d'être que l'année dernière. Je regrette d'avoir à écrire quelque chose qui ressemble à du bluff, mais j'y suis amené par une assertion que contient la proclamation de Votre Excellence.

Pour en venir aux 35.000 hommes que Votre Excellence affirme tenir captifs, il m'est difficile de dire quelque chose sur la composition de ce chiffre. Cependant je dois remarquer que, sauf les individus qui ont été détournés de leurs devoirs envers leur gouvernement par les proclamations de votre prédécesseur, sauf ceux que l'esprit de trahison ou d'autres motifs ont fait [passer à l'ennemi et qui, Dieu merci, sont relativement peu nombreux, votre chiffre se compose, quant au reste, de burgers qui ont été faits prisonniers au début et qui sont encore retenus en captivité, ainsi que de vieillards malades et de jeunes garçons qui n'étaient pas astreints au service militaire et qui, emmenés de force par les troupes de votre Excellence loin de leurs habitations, ont été, contre leur gré et leur volonté, internés dans les camps. Il est impossible d'admettre comme sérieuse l'assertion suivant laquelle les individus appartenant aux deux dernières catégories précitées seraient satisfaits de leur sort. Je puis déclarer, sans offenser la vérité, que, sauf les prisonniers de guerre et les quelques individus qui ont passé à l'ennemi, la très grande majorité des burgers sont encore sous les armes. En ce qui concerne les transfuges — presque personne, aujourd'hui, — ne suit leur exemple — je puis simplement dire que notre sort ne dépend pas d'eux, et que l'histoire de toutes les guerres entreprises pour la défense de la liberté, celle de l'Amérique du Nord et d'autres pays, nous montre qu'il y a partout des traîtres et que nous devons apprendre à nous passer du concours de ces individus.

Pour ce qui est des 74.000 femmes et enfants nourris, suivant l'affirmation de Votre Excellence, dans les camps, il me

semble que Votre Excellence doit ignorer de quelle manière cruelle ces malheureux sans défense ont été arrachés, par vos troupes, de leurs maisons et ont assisté à la destruction, par vos soldats, de tout leur avoir. Même lorsque ces infortunées et innocentes victimes de la guerre s'enfuyaient par tous les temps, de jour et de nuit, à l'approche d'un détachement ennemi, afin d'échapper à la captivité, les soldats de Votre Excellence n'ont pas eu honte à tirer sur ces malheureux sans défense à coups de canons et à coups de fusils afin de s'emparer d'eux ; et pourtant les soldats de Votre Excellence savaient qu'ils n'avaient affaire qu'à des femmes et à des enfants. Par suite, de nombreuses femmes, ainsi que des enfants, ont été tuées et blessées. C'est ce qui s'est produit encore tout récemment — le 6 juin — à Graspan, près de Reitz. En cet endroit un camp de femmes et non un convoi, comme on l'a rapporté à Votre Excellence, avait été capturé par vos troupes et repris parmi nous. Vos soldats s'abritèrent derrière les femmes ; puis, ayant reçu du renfort, ils tirèrent sur elles à balles et boulets. Je pourrais citer des centaines de cas de même espèce, mais je ne crois pas que ce soit utile : car si Votre Excellence veut prendre la peine d'interroger quelques soldats sincères, elle recevra la confirmation de ce que j'avance. Mais affirmer que les malheureuses se trouvent dans le camp de leur plein gré constitue une contradiction avec les faits réels, et, de même, affirmer que les femmes boers ont été conduites dans les camps parce que les Boers se sont refusés à subvenir aux besoins de leurs familles — ainsi que cela a été dit, il n'y a pas longtemps au Parlement — constitue une calomnie qui nous fait moins de tort qu'au calomniateur et qui, j'en ai la conviction, ne pourra jamais rencontrer l'approbation de Votre Excellence.

Pour ce qui est de votre proclamation elle-même, je puis vous donner l'assurance que, en ce qui me concerne, elle ne me fera pas varier dans l'accomplissement de mon devoir et que je demeurerai jusqu'au bout fidèle à ce que me dicte ma conscience et non à ce que me commande mon ennemi. Notre pays est ruiné, nos maisons et nos foyers sont dévastés, notre bétail a été emmené ou abattu sur place, nos femmes et nos enfants sont capturés, insultés et entraînés par des soldats ou des Cafres armés ; des centaines des nôtres ont déjà sacrifié

leur vie pour l'indépendance nationale. Pouvons-nous devenir infidèles aux centaines de morts et de prisonniers qui confiants en notre fermeté ont fait bon marché de leur existence et de leur liberté au profit de la patrie ? Pouvons-nous hésiter à remplir notre devoir, lorsque nos personnes sont menacées du bannissement ? Pouvons-nous devenir infidèles à notre croyance en un seul Dieu de justice qui jusqu'ici a si merveilleusement préservé notre existence ? J'ai la conviction que si nous agissions ainsi, nous mériterions le mépris non seulement de Votre Excellence et de tout autre homme d'honneur, mais encore notre propre mépris.

Je terminerai en donnant à Votre Excellence l'assurance que personne ne désire, plus que moi, voir la paix rétablie : aussi je suis prêt à me rencontrer en tout temps avec Votre Excellence, afin de discuter avec elle les conditions auxquelles la guerre pourra prendre fin. Mais, pour ne pas la tromper, je dois dire à Votre Excellence qu'aucune paix ne sera acceptable pour nous qu'à la condition qu'elle garantisse l'indépendance des deux Républiques, ainsi que les intérêts de nos frères des colonies qui se sont associés à notre fortune. S c'est un crime de combattre pour sa propre défense et si ce crime doit être puni, j'estime que le gouvernement de Sa Majesté Britannique peut se déclarer satisfait de la ruine de notre pays, du châtement infligé à nos femmes et à nos enfants et de la calamité universelle qui est la conséquence de cette guerre.

Il est au pouvoir de Votre Excellence plus que d'une autre personne quelconque, de mettre un terme à tout cela et, ce faisant, de rendre à cette malheureuse contrée son bonheur d'autrefois. Nous ne sollicitons aucune générosité ; nous demandons seulement justice.

J'ajoute une traduction de la présente lettre pour empêcher que, par suite d'une fausse interprétation, Votre Excellence ne puisse apprécier exactement ce que je lui écris ainsi que cela est arrivé dernièrement. En effet, une lettre que j'avais envoyée au gouvernement de la République Sud-Africaine et qui est tombée, à Reitz, entre vos mains, a été publiée, mais sous une forme telle qu'il était presque impossible de la reconnaître. Non seulement plusieurs passages ont été omis, mais on y a intercalé en outre des phrases qui n'avaient

jamais été écrites — ce qui donnait à cette lettre un sens
absolument dénaturé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M. T. STEIJN,
Président d'État de l'Etat Libre d'Orange.

